

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Transfert de la compétence eau potable et assainissement - Procès verbal de mise à disposition des biens, subventions et emprunts de la commune de Truyes à la Communauté de Communes du Val de l'Indre

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider les procès-verbaux de mise à disposition des biens, subventions et emprunts des services de distribution d'eau potable et d'assainissement entre la commune de Truyes et la CCVI;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition susvisés.

**Transfert de la compétence « Eau » et « Assainissement » à la CCVI
Reprise du résultat au budget principal et transfert du résultat à la CCVI**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'intégrer dans le budget principal de la commune les résultats suivants des budgets annexes « Eau » et « Assainissement ».

Budget Eau :

001 : excédent d'investissement : 266 078,39 €

002 : excédent de fonctionnement : 4 782,93 €

Budget Assainissement :

001 : excédent d'investissement : 15 602,36 €

002 : déficit de fonctionnement : 32 892,52 €

- d'adopter le principe du transfert à la CCVI du résultat des services « Eau » et « Assainissement ».

Convention de gestion du matériel scénique de la salle « Roger Avenet » avec l'Association « Rêve de Scène »

Après délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de gestion du matériel scénique de la salle « Roger Avenet » avec l'association « Rêve de Scène » telle qu'annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Modifications statutaires du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL)

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération.

Adhésion au groupement de commande initié par les syndicats d'énergie d'Eure et Loire, de l'Indre et de l'Indre et Loire pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, après délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- de l'adhésion de la commune de Truyes au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique.
- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- de prendre acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Truyes, et ce sans distinction de procédure,
- d'autoriser Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- de s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- d'habiliter le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de TRUYES.

Retrait de la commune de Truyes de la compétence « suivi des dispositifs d'assainissement non collectif » du Satese

Après délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- de demander au SATESE le retrait de la commune de Truyes de la compétence « service public d'assainissement non collectif » à compter du 1^{er} janvier 2015

Subventions

Considérant que le conseil municipal peut attribuer des subventions aux associations possédant une utilité communale.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la subvention indiquée dans le tableau ci-dessous :

Article	Bénéficiaire	Objet	Montant
6574	TRUYES Judo Club	Subvention de fonctionnement – Cours de judo adapté	650,00 €

Aménagement d'un parking rue de Vauzelles

Acquisitions foncières

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'achat par la commune des parcelles cadastrées ZI 1265 et 1270 à 1281 situées au lieu-dit « Vauzelles » d'une superficie totale de 1 860 m² au prix de 80 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Aménagement d'un parking de covoiturage

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avant-projet de création d'un parking de covoiturage au lieu-dit « Vauzelles »
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- de fixer comme suit les modalités de financement des travaux
Etat (DETR) 30 000 € x 40 % : 12 000 €
Commune : 89.161,00 €

Décision modificative n°5

Commune

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D16441 : Opération afférentes à l'emprunt		343 147,34 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		343 147,34 €		
D 16449 : Opérations afférentes à la ligne		343 147,34 €		
TOTAL D16 : remboursement d'emprunts		343 147,34 €		
R 16449 : Opérations afférentes à la ligne				343 147,34 €

TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				343 147,34 €
R 16449 : Opérations afférentes à la ligne				343 147,34 €
TOTAL R 16 : emprunts et dettes assimilées				343 147,34 €
TOTAL		686 294,68 €		686 294,68 €
Total Général		686 294,68 €		686 294,68 €

Fait à Truyes
Le 17 décembre 2014

Stéphane de COLBERT
Maire

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.